

RESIDENCE ARTISTIQUE TERRITORIALE « AMPLITUDE » à DUCLAIR (76)

Le Département de la Seine-Maritime et la ville de Duclair s'associent pour mettre en place une résidence artistique territoriale autour de l'œuvre « Amplitude », conçue pour être un repère de crue.

Installée près de l'embarcadère du bac, elle est visible d'un grand nombre d'habitants du territoire qui doivent désormais se l'approprier.

OBJECTIFS DE LA RESIDENCE

La résidence permettra d'assurer une présence artistique sur le territoire de Duclair à partir d'un projet global d'actions culturelles et artistiques impliquant les habitants, et permettant de les familiariser avec l'œuvre « Amplitude » et son message.

BENEFICIAIRES

Artiste : un.e artiste ou une équipe artistique professionnel.le, implanté.e sur le territoire normand.

Disciplines : Les arts visuels, sans que cela n'exclut les projets pluridisciplinaires (spectacle vivant, culture scientifique, littérature, architecture, patrimoine...)

CALENDRIER

Pour une meilleure inscription du projet dans la vie locale, les temps de présence des artistes sur le territoire peuvent être découpés en plusieurs sessions et s'articuleront sur l'**année 2023** ou la **saison 2023/24**.

CANDIDATURE

Les candidats devront concevoir un programme d'actions culturelles à partir de l'œuvre « Amplitude » et de ses thématiques, et en lien avec leur démarche artistique propre.

Pour ce faire, les candidats s'appuieront sur :

- 1/ L'œuvre « Amplitude » - annexe 1
- 2/ Les spécificités du territoire - annexe 2
- 3/ Les conditions d'accueil - annexe 3

CONDITIONS FINANCIERES

Le Département de la Seine-Maritime consacrera entre 10 et 15 000€ à la résidence.

Le montant de la subvention sera établi en fonction du volume horaire destiné aux actions en direction des publics. Est attendue une présence artistique sur le territoire d'environ 6 semaines, dont au moins 100 heures d'actions avec les publics.

Le budget prévisionnel devra détailler les postes de dépenses suivants :

- Les temps de préparation et de rencontres avec les structures du territoire.
 - Les temps de rencontres, de médiation, de pratiques artistiques (ateliers...) entre le.s artiste.s et les publics.
 - Les temps de restitutions (performances, exposition, publications...)
 - Une estimation des frais envisagés (repas, transports et hébergement).
A noter, l'équipe/artiste pourra manger au restaurant scolaire, en face de l'ancienne école des garçons, aux horaires d'ouverture, du lundi au vendredi. En cas de présence le week-end, les repas seront pris en charge par la municipalité au tarif SYNDEAC. Par ailleurs, en fonction du volume financier représenté par le transport et l'hébergement, la municipalité évaluera un budget de prise en charge.
- D'autres co-financements pourront être recherchés.

Une fois le montant déterminé, le versement de la subvention se fera directement auprès de l'équipe/artiste retenu.e. Il s'effectuera en deux fois ; un premier acompte au début de la résidence, le solde après un bilan à mi-parcours établi avec le groupe de travail.

CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront examinées par un jury composé de représentants des services du Département de la Seine-Maritime et de la ville de Duclair.

Le jury sera attentif aux projets qui sont en mesure de :

- Mettre l'œuvre Amplitude, son message et ses thématiques, au centre du projet
- Présenter un programme d'actions culturelles qui implique les habitants dans le processus de création et leur propose des temps de partage et de pratique (ateliers artistiques, actions participatives, rencontres...)
- S'adresser à tous les publics, avec une attention particulière aux publics des solidarités (personnes en situation de handicap, personnes âgées, bénéficiaires de minimas sociaux, collégiens...)
- S'appuyer sur l'existant : équipements culturels, temps forts du territoire, tissu associatif et économique (amateurs et professionnels, commerçants...)
- Diversifier les approches artistiques en invitant d'autres artistes d'univers ou d'expression différentes, permettant ainsi de favoriser la pluralité des regards.

ELEMENTS A FOURNIR

L'artiste / l'équipe artistique transmettra :

- * Une note d'intention (3 pages max) explicitant :
 - La démarche artistique du/des artiste/s
 - Le lien entre les actions envisagées et l'œuvre « Amplitude »
- * Un CV avec des liens internet pour découvrir la démarche artistique du/des candidat/e.s.
- * Une présentation de projets déjà réalisés avec des habitants, le cas échéant.

TRANSMISSION DU DOSSIER

Envoi au plus tard le dimanche 26 février 2023 - 23h59

L'envoi – en pdf - se fera par courriel aux adresses suivantes : culture@duclair.fr et culturepatrimoine@seinemaritime.fr.

Un accusé de réception sera envoyé dès la candidature reçue.

Le comité de sélection sera en mesure d'annoncer l'équipe/artiste retenu.e mi-mars 2023.

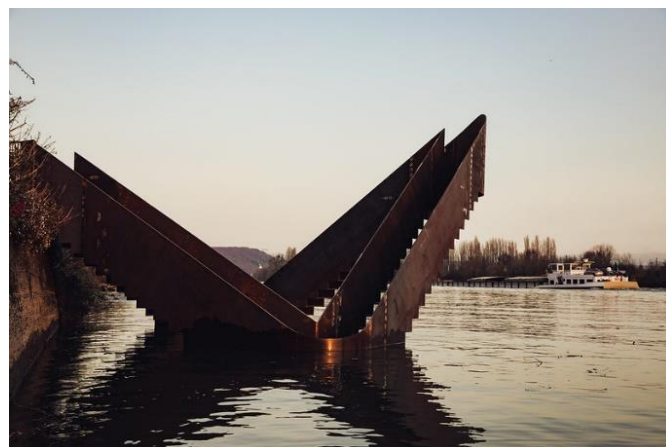
« AMPLITUDE » une œuvre comme repère de crue

La vallée de la Seine normande est particulièrement exposée au risque inondation et connaît des épisodes de crue de plus en plus fréquents. S'il est nécessaire d'avoir une approche préventive auprès des habitants de ces territoires, force est de constater qu'une fois le fleuve revenu dans son lit, les actions de sensibilisation ont peu d'impact.

Afin d'interpeler le public, le Département de la Seine-Maritime, en partenariat avec la Ville de Duclair et la Métropole Rouen Normandie, a publié, en 2018, un appel à un projet pour la création d'œuvres artistiques submersibles et pérennes en bord de Seine.

A Duclair, c'est l'œuvre *Amplitude*, conçue par le duo d'architectes et designers « Les Nouveaux Voisins » qui a été sélectionnée.

Elle permet de visualiser l'évolution journalière du niveau de l'eau en montrant « l'amplitude » des marées et des crues. Pour garder en mémoire les inondations passées, un repère fixé sur sa paroi marque les plus hautes eaux connues à Duclair.



Au-delà de l'aspect artistique, l'œuvre aborde les thématiques de développement durable, des conséquences des activités humaines l'environnement et ses impacts sur la vie des gens et l'avenir des territoires.

Un projet innovant, artistique mais aussi pédagogique qui doit désormais s'ancrer dans la vie des habitants.

ANNEXE 2

Les spécificités du territoire duclairois

Située à 20 kms de Rouen, au centre de l'axe Rouen-Le Havre, Duclair est membre de la Métropole Rouen-Normandie et du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Ville fleurie ***, la commune bénéficie d'une situation privilégiée en bord de Seine.

4 073 duclairois habitent sur la commune, équitablement réparti entre les moins de 30 ans (31%) les personnes entre 30 et 60 ans (36%) et les plus de 60 ans (33%). Au-delà des habitants, de nombreuses personnes traversent Duclair chaque jour : les utilisateurs du bac maritime départemental, les 650 collégiens, les touristes à vélo ou encore les croisiéristes...

Située au départ de la route des fruits et au carrefour de trois grandes abbayes normandes (Saint Wandrille, Saint Martin de Boscherville et Jumièges), Duclair est riche d'un patrimoine qui traverse les âges (l'église Saint-Denis, Le château du Taillis et son Musée août 44 « L'enfer sur la Seine », la Cour du Mont, la Porterie et la chapelle Sainte-Austreberthe porterie (mises à la disposition de la Maison des jeunes et de la culture), le château du Cat Rouge, et le jardin paysager « L'Archipel des eaux mêlées » à l'emplacement de l'ancienne clouterie Mustad).

En s'appuyant sur cet héritage et les acteurs en présence, la ville de Duclair a souhaité mettre en place une politique culturelle dynamique, permettant de proposer une programmation culturelle accessible à tous.

Une politique culturelle volontariste :

Duclair programme de nombreux évènements et temps forts, tout au long de l'année.

Promouvant tout aussi bien son **patrimoine** (« La Fête de la Victoire » au château du Taillis, Journées européennes du Patrimoine...), que le **spectacle vivant** (festival des Arts Mêlés, visites théâtralisées...) ou la **lecture** (Livres en Seine, le festival littéraire « Terres de Paroles » dont la ville est membre de l'EPCC...), la ville est particulièrement impliquée dans la promotion des **arts visuels** (expositions photographiques lors du festival « Duclair sur Seine », séances de cinéma en plein air...).

Ces dernières années, la ville a souhaité privilégier le design graphique. Grâce au partenariat avec l'école de l'ESADHaR, la ville participe à « **Une saison graphique** » (expositions, rencontres, ateliers, conférences et évènements urbains autour du design graphique).

La commune s'appuie également sur ses équipements culturels existants et futurs :

- **Le théâtre de Duclair** : la programmation pluridisciplinaire (15/20 spectacles par saison) a pour objectifs de renforcer l'accessibilité tous les publics (ex : spectacle en LSF, ateliers théâtre...) et le soutien à la création artistique grâce à l'accueil de compagnies en résidence. Deux fois par mois, le lieu propose des séances de cinéma.
- **La Micro-Folie** : Musée numérique présentant les collections d'établissements culturels emblématiques, la Micro-Folie rend des milliers de chefs-d'œuvre accessibles à tous. Depuis septembre 2022, elle est provisoirement installée au Théâtre de Duclair, avant son implantation définitive au sein du futur Centre de Rencontres Culturelles de la ville.
- **Le futur Centre de Rencontres Culturelles** (réhabilitation de l'ancienne école de garçons) : Ce lieu culturel collaboratif regroupera plusieurs espaces d'activités et permettra de renforcer les actions dans la durée. La création de ce tiers-lieu culturel collaboratif sera un outil de rencontre pour les acteurs culturels, mais aussi, un espace de rencontre entre tous les publics et les artistes. Son ouverture est prévue en 2025.

Une inscription dans le programme « petites villes de demain »

La ville de Duclair a été retenue pour ce programme national dont l'objectif est la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants. Son projet de redynamisation doit permettre d'affirmer l'identité de Duclair autour de l'offre culturelle, gastronomique et patrimoniale, de valoriser le potentiel de la voie verte, de promouvoir le cadre de vie de qualité, sous le signe de l'environnement, de la nature et de l'accessibilité et faciliter l'accès à l'emploi. Ce projet constitue un levier important pour développer l'attractivité du territoire.

De nombreux publics sur le territoire, grâce à la présence de :

- 3 établissements scolaires : l'école maternelle Mary Poppin, l'école maternelle et primaire André Malraux et le collège Gustave-Flaubert (650 élèves),
- La fondation « Les Nids », l'EHPAD « L'Archipel » et l'association L'ESSOR structure d'hébergement pour adultes handicapés,
- Le Conservatoire de musique et de danse du Val de Seine, la Bibliothèque pour tous, et la Maison des Jeunes et de la Culture,
- Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, dont la ville est membre,
- Le bac maritime (jusqu'à 1800 véhicules jour), Voie verte entre Duclair et le Trait, qui doit se poursuivre jusqu'à Villers-Ecalles et Accueil de bateaux de croisière fluviale.

Espaces de travail

La **commune de Duclair** mettra à disposition de l'équipe/artiste l'ancienne école des garçons. Ce bâtiment d'environ 236 m² est composé de 5 classes et d'une pièce divisée en 3 espaces restreints.



La municipalité assurera la prise en charge des fluides (eau, lumière, chauffage...)

Organisation de la résidence :

A toutes les étapes de la résidence, **la commune** pilote son organisation. À ce titre, elle :

- Accompagne l'équipe/artiste dans la découverte du territoire,
- Facilite la rencontre avec les équipes des structures culturelles et associatives, des établissements scolaires et des institutions d'accueil des publics et encourage leur participation,
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- Organise techniquement la résidence pour accompagner la réalisation des temps de création et des temps d'actions culturelles,
- Veille à la diffusion de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont de celle-ci, voire à son issue)
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants,
- Suit la relation aux médias.

Le **Département de la Seine-Maritime** accompagnera la commune dans l'élaboration du projet de résidence et dans la communication sur le projet en participant aux réunions de présentation et de coordination.

De son côté, **l'équipe/artiste** s'engage à se rendre disponible durant la totalité des périodes définies préalablement avec les partenaires : réunions territoriales et de présentation, rencontre des acteurs, temps de médiation, constructions conjointes de projets artistiques, diffusions, restitutions, bilan. Ces étapes sont ponctuées de réunions de coordination avec l'équipe projet et les référents des groupes.

Une convention de partenariats multipartite précisera les engagements de chacune des parties : plannings et programmes, mises à disposition, financements...